

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 3 MARS 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
16	15	15 + 1 pouvoir

Date de convocation  
26 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, Maire.

**Présents :** Cathy GREINER, Pascal DURAND, Marie-Claude CARDOT, Christine MEYER, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Stéphanie HINDELANG, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISSETTE, Jean-Claude ROMARY, Frédérique SIMONIN, Séverine HUSSON, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.

**Absents :** .

**Représentés :** Dominique ROUSSEAU à Christine MEYER.

**Monsieur Pascal DURAND** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Compte Administratif 2024 - Budget Général**

**N° de délibération : 14\_2025**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
15	1	16	0	0	0

Le Maire présente le compte administratif 2024 conformément aux délibérations du Conseil Municipal concernant cet exercice budgétaire, à savoir :

- 20/2024 du 08/04/2024 relative au budget primitif 2024,
- 40/2024 du 08/07/2024 relative à la décision modificative n°1 concernant l'ouverture de crédits pour permettre l'acceptation d'un don en matériel pour la cuisine.

Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024						
Débits de Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Débits d'Investissement	Prévu	Réalisé	RAR
111 Salaires et traitements	264 210,0	241 631,61 €	10 Dotations et financements	0,00 €	0,00 €	
112 Salaires et pensions	399 000,0	373 514,50 €	101 Emprunts	15 000,00 €	14 003,23 €	
114 Intéressements sociaux	12 500,0	11 577,00 €	102 Contributions financières	0,00 €	1 470,00 €	0,00 €
115 Autres charges de gestion	174 500,0	164 292,44 €	11 Subventions d'investissement	663 274,00 €	234 449,40 €	428 824,60 €
116 Charges financières	10 000,0	10 000,00 €	13 Intérêts sur emprunts	3 112 000,00 €	1 117 102,31 €	1 994 897,69 €
117 Charges exceptionnelles	1 000,0	70,50 €	16 Dotations financières	1 279 500,00 €	600 100,33 €	679 399,67 €
12 Amortissements	1 000,0	0,00 €	161 Recettes diverses	0,00 €	0,00 €	
121 Amortissement	1 000 000,0	0,00 €	121 Subventions communales	5 000,00 €	5 000,00 €	
122 Dotations financières locales	1 500,0	1 470,50 €				
<b>TOTAUX :</b>	<b>3 081 038,00 €</b>	<b>2 89 110,03 €</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>6 408 377,00 €</b>	<b>1 301 822,77 €</b>	<b>2 827 856,00 €</b>
Recettes de Fonctionnement	Prévu	Réalisé	Recettes d'Investissement	Prévu	Réalisé	RAR
611 Produits de gestion courante	0,00 €	100,72 €	10 Dotations et financements	0,00 €	100 880,01 €	
70 Vente de produits	0,00 €	47 042,04 €	101 Excédents de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
71 Produits de taxes	104 210,0	103 463,38 €	102 Subventions d'investissement	663 274,00 €	300 449,30 €	362 824,70 €
731 Impôts et taxes	788 384,0	813 092,21 €	103 Emprunts	150 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €
74 Dotations et subventions	150 830,0	149 400,00 €	17 Actes immobiliers France	221 343,00 €	0,00 €	
75 Autres produits de gestion	10 000,0	27 010,51 €	25 Subventions diverses	1 251 017,00 €	120 010,44 €	1 131 006,56 €
76 Produits financiers	0,0	2 50,0	501 Recettes diverses	0,00 €	0,00 €	
602 Excédent de fonctionnement	1 037 570,00 €	0,00 €	621 Virement fonctionnement	1 028 373,60 €	0,00 €	
			624 Produits financiers	100 310,00 €	0,00 €	
			630 Subventions d'investissement	1 250,00 €	1 470,00 €	
			631 Subventions communales	5 000,00 €	5 000,00 €	
<b>TOTAUX :</b>	<b>3 081 038,00 €</b>	<b>1 482 892,78 €</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>6 408 377,00 €</b>	<b>741 872,34 €</b>	<b>1 891 228,00 €</b>
<b>Excédent fonctionnement :</b>		<b>628 812,78 €</b>	<b>Déficit d'investissement :</b>		<b>839 860,41 €</b>	
<b>Resultat de fin de mandat N :</b>		<b>1 637 858,91 €</b>	<b>Resultat de fin de mandat N :</b>		<b>668 000,88 €</b>	
<b>Excédent de fin de mandat N :</b>		<b>2 161 382,84 €</b>	<b>Excédent d'investissement N :</b>		<b>468 000,24 €</b>	
<b>Resultat de clôture N :</b>		<b>2 617 432,85 €</b>	<b>Soins de l'AR N :</b>		<b>-888 480,00 €</b>	
<b>Resultat global réel N :</b>		<b>1 650 972,88 €</b>				

**Rappel du Compte de Gestion 2024**

COMPTE DE GESTION 2024							
Sections	Résultats de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2024	Résultats de clôture TP 2024	RAR Recettes	RAR Dépenses	Résultats de clôture commune 2024
Investissement :	996 000,65	0,00	-539 950,41	456 050,24	1 981 229,00	2 927 689,00	-510 409,76
Fonctionnement :	1 705 016,87	-67 446,96	523 812,73	2 161 382,64	-	-	2 161 382,64
Totaux =	2 701 017,52	-67 446,96	-16 137,68	2 617 432,88	1 961 229,00	2 927 689,00	1 650 972,88

Après avoir apporté l'ensemble des éléments permettant à l'assemblée d'apprécier sa gestion et conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte administratif, le Maire passe donc la parole au Président de séance élu pour l'occasion et quitte la salle.

### Le nouveau Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les documents budgétaires de l'exercice 2024,  
Vu le compte de gestion du Receveur municipal pour 2024,  
Vu la présentation du compte administratif,  
Suivant l'avis favorable de la commission finances réunie en synthèse,

### PROPOSE que le Conseil Municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau exposé ci-dessus,
- Constate les identités de valeur avec le Compte de gestion du Percepteur,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2024, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 4 mars 2025  
Marcel TEDESCO,  
Maire

